

Regard sur 2018

Grâce à la qualité de nos produits et à la collaboration avec les deux fédérations d'indépendants, nous avons à nouveau pu accroître massivement notre portefeuille d'entreprises affiliées et le nombre de nos assurés; ainsi, nous avons le plaisir d'encadrer actuellement **2200 assurés (+19%)** et **707 affiliations (+25%)**. Le nombre de nos affiliations a été presque triplé en 3 ans.

Comme toute la branche, notre exercice a été fortement influencé par les marchés financiers des 3 derniers mois et nous n'avons pas pu échapper à ce trend, qui nous a fait enregistrer des pertes comptables (-15.85 Mio.).

Par ailleurs et en conséquence de la forte croissance, notre **taux de couverture** a connu une contraction à **101%** (l'année précédente 111.23%). Malgré cela, nous avons pu poursuivre l'augmentation de nos réserves techniques à un total de 13.78 Mio. (l'année précédente 11.4 Mio.).

Après les importantes corrections intervenues au 4^{ème} trimestre, les marchés de placements se sont largement rétablis durant les premiers mois de 2019. Ayant maintenu nos investissements et nos engagements, nous avons pu reporter notre taux de couverture à 107% à la fin avril. Notre fortune s'élève au total à CHF 445 Mio. (état à la fin avril 2019).

Les comptes annuels 2018 détaillés et révisés sont disponibles sur notre site Internet.

Taux d'intérêts 2019

Le Conseil de fondation a décidé de manière définitive de verser les intérêts suivants pour l'année 2019 :

1.00% pour les avoirs obligatoires
(selon décision du Conseil fédéral)

1.00% pour les avoirs subobligatoires

Taux de conversion

Le Conseil de fondation a décidé d'abaisser le taux de conversion (TC) pour les prestations de retraite pour **l'année 2020** comme suit :

Capital vieillesse	2019	2020
TC jusqu'à limite CHF 800'000.00	5.70%	5.50%
TC au-delà de limite CHF 800'001.00	5.00%	4.70%

Cette décision prend en compte les intérêts négatifs actuellement appliqués ainsi que l'accroissement de l'espérance de vie.

Nouvelles affiliations

Durant l'exercice 2019, nous avons déjà pu enregistrer 93 nouvelles affiliations pour un volume de primes de plus de CHF 5.0 Mio. et un capital de couverture de quelques CHF 48 Mio.

Nous **souhaitons la bienvenue** à nos nouveaux clients et nous nous réjouissons de notre collaboration.

Rachats volontaires

Les rachats volontaires dans le fonds de pension sont fiscalement très attractifs. Le montant de rachat est

déductible de votre revenu imposable, votre avoir n'est pas imposable comme un capital et son revenu d'intérêts ne fait pas partie de votre revenu imposable. Le montant n'est imposable qu'au paiement, et à un tarif préférentiel s'il est fait sous forme de capital

Généralement les fonds de pension font porter intérêt à vos rachats volontaires seulement l'année suivante. Dans notre fondation, **l'intérêt – de 1% en 2019 – court dès réception** du paiement et est donc profitable à ceux qui effectuent un paiement en cours d'année

Par ailleurs et depuis le 1er janvier 2016, les rachats effectués auprès de notre fondation sont considérés comme capital décès supplémentaire.

Dans les prochaines semaines et comme chaque année, nous allons transmettre à chaque assuré un exemple de calcul de rachat complémentaire. De cette façon, vous serez en mesure de connaître les rachats que vous pouvez effectuer et vos avantages. Veuillez tenir compte que vous devez pour cela nous envoyer une nouvelle « **Demande pour un rachat** » (voir site Internet, rubrique papiers).

Hypothèques

Qui souhaite à partir de 55 ans acheter un logement ou financer une hypothèque doit faire face à des obstacles importants quant à la hauteur du financement et aux conditions pour le porter. De nombreuses banques renoncent à de tels financements ou limitent fortement la part financée.

Nouveaux obstacles à partir de 55 ans

Les clients plus âgés soulèvent des questions critiques de la part des banques, quant il s'agit du financement de la propriété au logement. Celles-ci ont décidé d'appliquer aux séniors des conditions plus strictes pour l'obtention de crédits hypothécaires.

Source: NZZ, traduction VSM

Notre fondation **ne connaît aucune restriction pour les clients à partir de 55 ans.**

Vous souhaitez profiter de nos conditions avantageuses ? Laissez-nous examiner votre hypothèque et nous vous présenterons sans délai une offre attractive.

VSMplus Fondation collective

Notre fondation 1e constituée en septembre 2017 s'est également bien développée et présente une belle croissance: Fin 2018, 71 nouveaux clients pour une fortune totale de 31 Mio étaient enregistrés.

Intéressés? Visitez notre site www.vsmplus.ch ou contactez-nous par téléphone 031 970 32 80.

Pour votre coopération toujours très agréable et votre confiance, nous tenons à vous remercier sincèrement.

Cordialement



René Zollet
Directeur



Peter Gurtner
Directeur adjoint